



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de publication:

0 056 221
A1

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 81870044.5

51 Int. Cl.³: **B 65 D 73/00**, G 09 F 3/12,
B 65 D 85/18

22 Date de dépôt: 30.10.81

30 Priorité: 14.01.81 BE 203479

71 Demandeur: "Minigrip-Belgium", 360 Chaussée de
Gand, B-1080 Bruxelles (BE)

43 Date de publication de la demande: 21.07.82
Bulletin 82/29

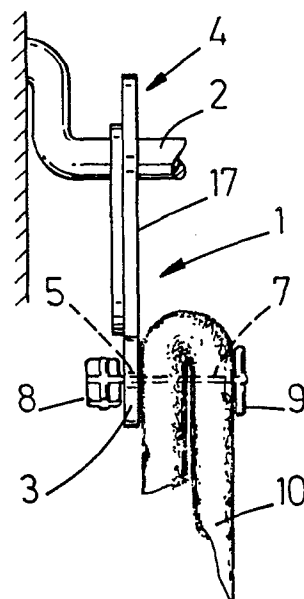
72 Inventeur: Jadot, Pierre, Boulevard Ed. Machtens, 59,
B-1080 Bruxelles (BE)

84 Etats contractants désignés: AT CH DE FR GB IT LI LU
NL SE

74 Mandataire: Pirson, Jean et al, c/o Bureau Gevers, S.A.
rue de Livourne, 7 bte 1, B-1050 Brussels (BE)

54 Dispositif destiné à permettre la suspension de produits à un présentoir.

57 Dispositif (1) comprenant une barrette (3) à laquelle sont associés des moyens d'accrochage (4) agencés de manière à ce qu'en position suspendue du dispositif la barrette (3) soit en position sensiblement horizontale, cette barrette présentant, à l'opposé des moyens (4), au moins une ouverture (5) prévue pour livrer passage à un lien en matière souple destiné à fixer le produit (10) à la barrette (3).



EP 0 056 221 A1

"Dispositif destiné à permettre la suspension de produits à un présentoir".

La présente invention a pour objet un dispositif permettant de suspendre des produits à un présentoir.

On sait que, de plus en plus, les entreprises de distribution utilisent pour la vente au détail des présentoirs auxquels on suspend une gamme très étendue de produits les plus divers.

Généralement les produits destinés à être vendus sur présentoir sont pourvus d'emballages et moyens de suspension à l'endroit où ils sont fabriqués. Cette façon de faire exclut de la vente sur présentoir toute marchandise livrée en vrac et ce, étant donné que les entreprises de distribution ne disposent pas de matériel et de main-d'oeuvre qui pourraient être utilisés de manière rentable pour conditionner les produits en vrac pour permettre leur vente sur présentoir.

On a déjà pensé, pour remédier à cet inconvénient, de prévoir, pour les produits en vrac ou les produits emballés dépourvus de moyens d'accrochage, d'enserrer le produit ou l'emballage du produit entre deux épaisseurs de matière pourvues de moyens d'accrochage et présentant chacune une zone adhésive permettant de la fixer au produit ou à l'emballage de ce dernier. Cette solution est certes intéressante, mais on est obligé, pour le transport et le stockage de ces épaisseurs de matière, de recouvrir les zones adhésives d'une bande de protection. D'où nécessité, pour utiliser ce mode de suspension des produits, d'enlever lesdites

bandes de protection.

L'invention a pour but d'éviter cette opération de dégagement desdites bandes de protection qui requiert dextérité et temps non
5 négligeables et de procurer un dispositif pour suspendre les produits ne faisant pas appel à de la colle pour l'assemblage du dispositif et du produit, ce qui présente notamment pour avantage d'avoir une liaison dispositif-produit plus durable
10 qu'avec une colle tout en rendant plus rapide ladite liaison.

A cet effet, suivant l'invention, ledit dispositif comprend une barrette à laquelle sont associés des moyens prévus pour permettre
15 l'accrochage de cette dernière au présentoir et agencés de manière à ce que, en position suspendue du dispositif, la barrette soit sensiblement horizontale, ladite barrette présentant à l'opposé des moyens d'accrochage susdits, au moins une ouverture
20 prévue pour livrer passage à un lien en matière souple destiné à fixer le produit à suspendre à la barrette du dispositif.

Suivant une forme de réalisation de l'invention, la barrette présente un nombre impair
25 d'ouvertures alignées sensiblement perpendiculairement au plan vertical passant par la ligne de contact du présentoir et des moyens d'accrochage du dispositif en position suspendue, lesdites ouvertures étant régulièrement espacées de part et
30 d'autre de l'ouverture centrale dont l'axe est situé sensiblement dans le plan vertical susdit.

Suivant un mode de réalisation

5 Suivant une forme de réalisation
particulièrement avantageuse de l'invention, le
dispositif comprend, associées à la barrette, deux
épaisseurs de matière superposées réunies entre
elles et formées à partir d'un élément en matière
10 souple d'une épaisseur telle qu'on puisse réaliser
un pli pour rabattre une partie de l'élément sur
l'autre afin d'enserrer le produit à suspendre, une
des épaisseurs de matière étant fixée à la barrette
à proximité et le long du pli précité et recouvrant
15 les ouvertures pratiquées dans la barrette.

La figure 1 est une vue en perspective, avec brisure partielle, du dispositif suivant l'invention, celui-ci étant représenté avant son

25 assemblage au produit à suspendre.

30 Les figures 3 et 4 sont respecti-
vement des vues en perspective et de profil, avec
brisures partielles, de variantes du dispositif

montré aux figures 1 et 2.

Dans les différentes figures, les mêmes notations de référence désignent des éléments identiques ou analogues.

5 Le dispositif 1 suivant l'invention et montré aux figures 1 à 4 est destiné à permettre l'accrochage, à la tige 2 d'un présentoir, de produits non emballés. Ledit dispositif peut également être
10 associé à des produits placés dans un emballage dépourvu de moyens d'accrochage. Dans ce dernier cas, le dispositif 1 est associé, de la même manière que celle montrée aux dessins, soit uniquement à l'emballage, soit à l'emballage et au produit. Le dispositif 1 comprend une barrette 3 à laquelle sont asso-
15 ciés des moyens 4 permettant l'accrochage de cette dernière à la tige 2 du présentoir, agencés pour que la barrette 3 soit sensiblement horizontale lorsque le dispositif est en position suspendue. La barrette 3 présente, à l'opposé des moyens 4, des ouvertures
20 5 prévues pour livrer chacune passage à un lien 6 en matière souple, constitué par un brin 7 pourvu à chacune de ses extrémités d'un arrêt 8, 9, destiné à fixer et à immobiliser le produit 10 à suspendre à la barrette 3 du dispositif. Le nombre des ou-
25 vertures 5 est impair et celles-ci sont alignées sensiblement perpendiculairement au plan vertical, de trace 11, passant par la ligne de contact de la tige 2 du présentoir et des moyens 4 du dispositif en position suspendue. Les ouvertures 5 sont régu-
30 lièrement espacées de part et d'autre de l'ouverture centrale, l'axe de cette dernière étant situé sensiblement dans le plan vertical de trace 11. La longueur du brin 7 du lien 6 est avantageusement

choisie de manière à correspondre, comme montré aux figures 1 à 3, à l'épaisseur de la barrette augmentée de l'épaisseur du produit à suspendre ou, comme montré à la figure 4, à l'épaisseur de la barrette 3 augmentée de la moitié ou l'épaisseur du produit (dans le cas où celui-ci est plié et présenté en deux épaisseurs rabattues l'une sur l'autre).

Suivant l'invention et comme montré à la figure 3, le dispositif comprend, fixé à la barrette 3, une épaisseur de matière 12 destinée à recouvrir au moins partiellement le produit 10 à suspendre. Cette épaisseur 12 est avantageusement fixée à la face 13 de la barrette 3 tournée vers le produit 10 de manière à recouvrir les ouvertures 5, la liaison barrette et épaisseur 12 étant ainsi renforcée par le passage des brins 7 des liens 6 à travers ladite épaisseur de matière 12. Cette dernière est destinée à recevoir des indications quant au produit et peut avantageusement constituer une protection pour ce produit lorsque celui-ci est manipulé.

On peut également, suivant l'invention et comme montré à la figure 4, prévoir un dispositif 1 comprenant, associées à la barrette 3, deux épaisseurs de matières superposées 14 et 15 réunies entre elles et formées à partir d'un élément en matière souple d'une épaisseur telle qu'on puisse réaliser un pli 16 pour rabattre une partie de l'élément sur l'autre afin d'enserrer le produit 10 à suspendre. L'épaisseur de matière 14 est fixée à la face 13 de la barrette 3 le long et à proximité du pli 16. Pour la raison citée ci-dessus, l'épaisseur de matière 14 recouvre avantageu-

sement les ouvertures 5 pratiquées dans la barrette.

5 Les moyens d'accrochage 4 précités peuvent être soit constitués par un évidement réalisé dans la barrette 3 au-dessus de l'ouverture centrale 5, soit, comme montré aux dessins, par un crochet 17, ce dernier et la barrette étant
10 avantageusement réalisés en une seule pièce. On prévoit avantageusement, dans le crochet 17, une ouverture 18 (figure 1) permettant le passage d'un lien 19 permettant la fixation au dispositif d'une étiquette 20 (figure 3) habituellement réservée aux statistiques effectuées dans les entreprises de distribution.

15 Il doit être entendu que l'invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites et que bien des modifications peuvent être apportées à ces dernières sans sortir du cadre du présent brevet.

20

25

30

REVENDICATIONS.

1. Dispositif (1) destiné à
permettre la suspension de produits à un pré-
sentoir (2), caractérisé en ce qu'il comprend une
5 barrette (3) à laquelle sont associés des moyens
(4) prévus pour permettre l'accrochage de cette
dernière au présentoir et agencés de manière à ce
que, en position suspendue du dispositif, la barret-
te soit sensiblement horizontale, ladite barrette
10 présentant, à l'opposé des moyens d'accrochage (4),
au moins une ouverture (5) prévue pour livrer pas-
sage à un lien (6) en matière souple destiné à
fixer le produit (10) à suspendre à la barrette
(3) du dispositif.

15 2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le lien (6) est
un lien, de type connu, constitué par un brin (7)
pourvu à chacune de ses extrémités d'un arrêt
(8,9).

20 3. Dispositif suivant l'une ou
l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé
en ce que la barrette (3) présente un nombre im-
pair d'ouvertures (5) alignées sensiblement perpen-
diculairement au plan vertical passant par la ligne
25 de contact du présentoir (2) et des moyens d'accro-
chage (4) du dispositif en position suspendue, les-
dites ouvertures (5) étant régulièrement espacées
de part et d'autre de l'ouverture centrale dont
l'axe est situé sensiblement dans le plan vertical
30 susdit.

4. Dispositif suivant l'une quel-
conque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce

cation 8, caractérisé en ce que la barrette (3) et le crochet (17) sont réalisés en une seule pièce.

5 10. Dispositif suivant l'une ou l'autre des revendications 8 et 9, caractérisé en ce que le crochet (17) présente une ouverture (18) pour permettre le passage d'un lien (19).

0056221

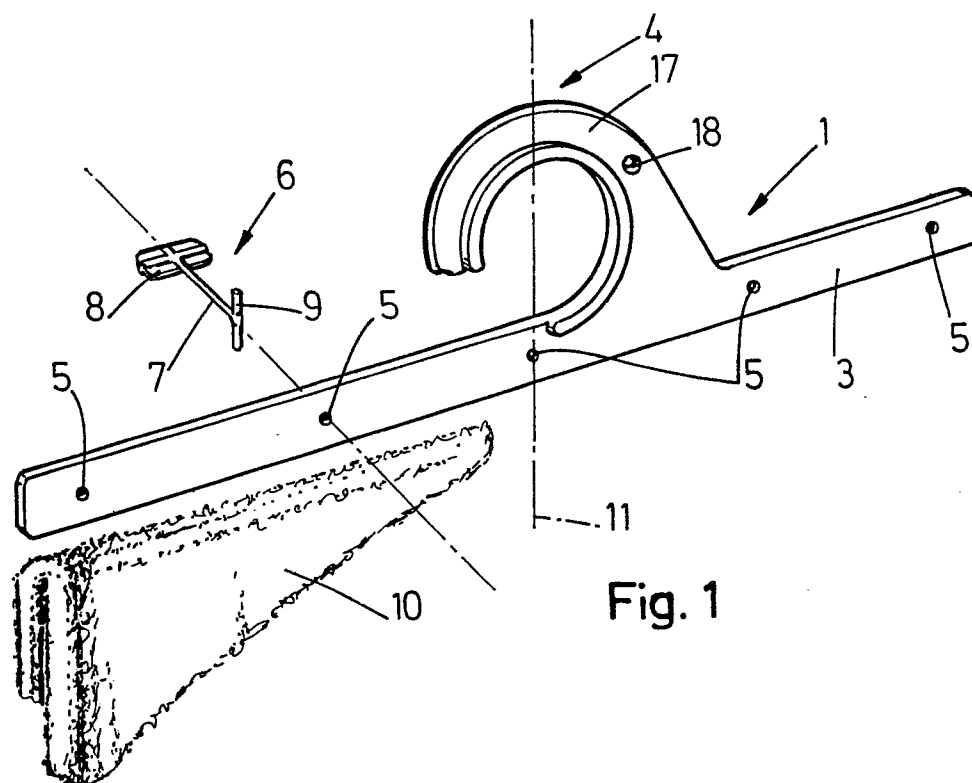


Fig. 1

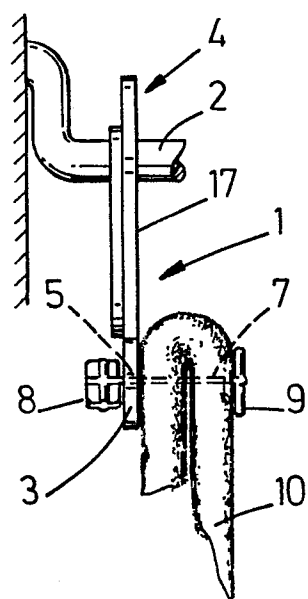


Fig. 2

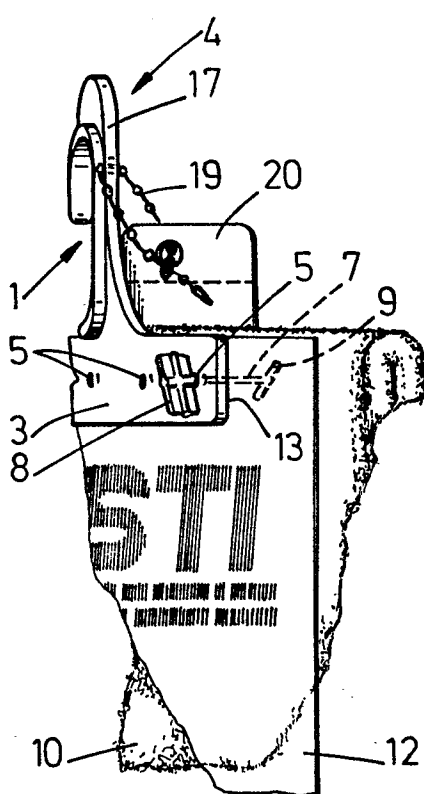


Fig. 3

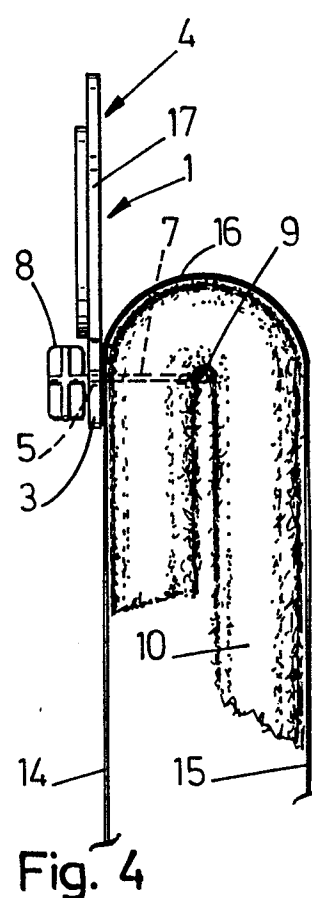


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0056221

Numéro de la demande

EP 81 87 0044

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
XY	FR - A - 2 234 807 (COMPAGNIE D'ELECTROFORMAGE ET PLASTIQUES) * Page 4, lignes 1-11; figure 1 * --	1,2	B 65 D 73/00 G 09 F 3/12 B 65 D 85/18
Y	FR - A - 2 122 626 (H.J. MODREY) * Page 9, lignes 1-19; figure 1 * ----	2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			B 65 D G 09 F
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		18-03-1982	SEIFERT